



Concerne :

Chers parents,  
Cher(e)

Il est grand temps de vous donner des nouvelles concernant notre voyage dans le sud de la France et la façon d'étaler le paiement de celui-ci...

Dates : **du dimanche 29 avril** (début de soirée) **au samedi 5 mai 2018** (début de matinée)

Logement : - auberge de jeunesse Bonneveine à Marseille (1 nuitée)  
- hôtel Akena face West à Le Pontet (3 nuitées)  
- trajets aller et retour en car de tourisme se font de nuit

Prix : Le prix définitif est de 495 €. Celui-ci comprend le trajet, le logement en demi-pension, ainsi que toutes les visites et activités prévues au cours du voyage. Il ne comprend pas l'assurance assistance-annulation (voir rubrique « Assurance »).

Solde : En ce qui concerne le solde du voyage, je vous invite à verser les 245 € (ou 270 €) restants en 2 fois sur le **compte BE30 0016 9982 9111**

- pour le 30 janvier 2018 : 120 € (ou 130 € si assurance)
- pour le 5 mars 2018 : 125 € (ou 140 € si assurance)

Pour rappel, à la date du **xxxx**, vous totalisez la somme de xxx € sur le compte "Voyages scolaires" de l'athénée.

Le solde doit impérativement être payé **pour le 5 mars 2018 au plus tard** sur le compte de l'école (voir ci-dessus). Il est primordial que la communication accompagnant le virement soit claire et complète étant donné que ce compte est utilisé pour l'ensemble des voyages scolaires organisés au sein de l'athénée. Il est indispensable d'indiquer: **nom et prénom de l'élève + classe + « Sud France »**.

Assurance : **Une assurance assistance est obligatoire pour la durée du voyage.** Cette assurance n'est pas comprise dans le prix du voyage (voir plus haut).

**Il y a donc 2 possibilités :**

a) Vous possédez déjà une assurance assistance du type Europ- ou Ethias-assistance: il n'est donc pas nécessaire de prendre celle proposée par l'école. Nous vous demandons dès lors de nous communiquer toutes les données de votre assurance sur la fiche de renseignements distribuée par l'éducateur. Vous ne payez donc que 495 € pour le voyage.

b) Vous ne possédez pas d'assurance assistance pour votre enfant. Il est dès lors obligatoire de souscrire à celle proposée par l'école (il est à noter que celle-ci comprend également une assurance **annulation**). Le prix du voyage est dès lors majoré de 25 € et le prix global s'élève donc à 520 €.

Le choix entre ces 2 possibilités se fait sur la fiche de renseignements faisant partie des quatre documents officiels (contrat d'engagement de l'élève, fiche de renseignements, autorisation parentale et fiche médicale) sous la forme de deux feuilles recto-verso remises par l'éducatrice à chaque élève et à remettre complétés et signés à cette même personne **pour le 24 janvier 2018**.

Programme: visite guidée de la vieille ville de Marseille, ascension vers Notre-Dame de la Garde, bateau vers l'île du château d'If + visite (voir "le comte de Monte-Cristo" d'Alexandre Dumas), randonnée guidée d'une journée dans les calanques de Marseille, visite de Nîmes romaine, descente en kayak jusqu'au pont du Gard, visite d'Arles, plage des Saintes Maries de la mer, visite d'Avignon et du palais des Papes, parcours en vélo jusqu'à l'île de la Barthelasse,...

Document : Nous vous demandons également de bien vouloir remettre une photocopie de la carte d'identité recto-verso (ou du passeport si l'élève ne fait pas partie de l'union européenne) dans le **casier de M. HÉNEAUX avant le 24 janvier**.

Les renseignements suivants vous seront communiqués ultérieurement :

- lieu et heures de départ et d'arrivée;
- affaires et argent de poche à emporter.

Pour toute question : [voyages.absil@gmail.com](mailto:voyages.absil@gmail.com)

Il est indispensable que pour la bonne organisation du voyage, vous respectiez toutes les dates d'échéance reprises dans ce document. Merci de votre compréhension.

Nous vous prions de croire, chers parents, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Mme Janssens, Messieurs Héneaux, Dive et Naessens

- N.B.** :
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'inscription de tout élève dont le comportement n'aurait pas été satisfaisant dans le courant de l'année scolaire.
  - Désistement :
    - si vous avez opté pour l'assurance annulation et si la raison du désistement est acceptée par la compagnie d'assurance (maladie, décès dans la famille, ...), les sommes versées seront intégralement remboursées (excepté une somme de 25 € : montant de l'assurance)
    - si vous n'avez pas opté pour l'assurance annulation, les sommes versées ne sont remboursables **que si l'élève est remplacé par un autre participant**.